COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001066-204

DATE: 2 février 2021

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

TRACY PATTERSON

Demanderesse

C.

TICKETMASTER CANADA HOLDINGS ULC
TICKETMASTER CANADA ULC
TICKETMASTER CANADA LP
TICKETMASTER LLC
LIVE NATION CANADA INC.
LIVE NATION ENTERTAINMENT INC.
LIVE NATION WORLDWIDE INC.
AXS GROUP CANADA INC.
AXS GROUP LLC
STUBHUB CANADA LTD
STUBHUB INC.
VIVID SEATS LLC
SEATGEEK INC.
TICKETNETWORK INC.
INTERNET REFERRAL SERVICES LLC

Défenderesses

GAMETIME UNITED INC.

JUGEMENT SUR LE DÉSISTEMENT DES DÉFENDERESSES AXS GROUP CANADA INC. ET AXS GROUP LLC

[1] Cette action collective (encore au stade pré-autorisation) reproche à différents vendeurs de billets de spectacles et d'évènements analogues leur omission de

500-06-001066-204 PAGE: 2

rembourser les acheteurs pour des activités annulées depuis le 11 mars 2020 (début de la pandémie de la COVID-19).

- [2] La demanderesse sollicite l'autorisation de se désister envers deux défenderesses, AXS Group Canada Inc. et AXS Group LLC.
- Une déclaration assermentée de M. Michael Tabary (un des vice-présidents d'AXS Group LLC) atteste que, durant la période remontant au 1er mars 2020, tous les acheteurs canadiens ont été remboursés à 100 % (incluant taxes et frais) pour les activités annulées¹ ou reportées à des dates ultérieures².
- [4] Après vérification, l'avocat de la demanderesse valide cette attestation³.
- [5] Le Tribunal accepte cette explication et autorise le désistement envers AXS Group Canada Inc. et AXS Group LLC.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL : FOR THESE REASONS, THE COURT:

- envers:
 - AXS Group Canada Inc.; et
 - AXS Group LLC;
- [7] date du présent jugement;
- ORDONNE au cabinet Lex Group d'afficher son acte de désistement et le présent jugement, jusqu'à nouvel ordre :
- a) Remboursement pour évènements annulés »;
- b) au Registre des actions collectives;

- AUTORISE la demanderesse à se AUTHORIZES the Plaintiff to discontinue désister de sa demande d'autorisation her application to authorize with regard to:
 - AXS Group Canada Inc., and
 - AXS Group LLC;

ORDONNE à la demanderesse de ORDERS the Plaintiff to file her statement produire son acte de désistement au of discontinuance in the Court record dossier du tribunal dans les 10 jours de la within 10 days from the date of this Judgment:

> **ORDERS** the law firm Lex Group to post its statement of discontinuance and this judgment, until further order:

- à un endroit approprié de son site (a) at an appropriate place on its website internet www.lexgroup.ca, à l'onglet www.lexgroup.ca, under the tab "Refund des for Cancelled Events";
 - (b) on the Registry of class actions;

Total de 2 904 acheteurs canadiens.

Total de 654 acheteurs canadiens.

Lettre de Me Assor du 22 janvier 2021, versée au dossier.

500-06-001066-204 PAGE : 3

[9] **SANS FRAIS** de justice.

WITHOUT COSTS.

PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me David Assor LEX GROUP INC. Avocats pour les demandeurs

Me Christopher Richter
Me Se-Line Duong
TORYS
Avocats pour les défenderesses
Ticketmaster Canada Holdings ULC,
Ticketmaster Canada ULC, Ticketmaster
Canada LP, Ticketmaster LLC, Live Nation
Canada Inc., Live Nation Entertainment Inc. et
Live Nation Worldwide Inc.

Me Nick Rodrigo
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
Avocats pour les défenderesses
AXS Group Canada Inc. et AXS Group LLC

Me François-David Paré NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA Avocats pour les défenderesses Stubhub Inc. et Stubhub Canada Ltd

Me Amanda Gravel
Me Kristian Brabander
McCARTHY TÉTRAULT LLP
Avocats pour la défenderesse
Vivid Seats LLC

Me Fadi Amine
MILLER THOMSON
Avocats pour la défenderesse
Ticketnetwork, Inc.

500-06-001066-204 PAGE : 4

Me Jessica Harding Me Éric Préfontaine OSLER, HOSKIN & HARCOURT Avocats pour la défenderesse Internet Referral Services LLC

Date d'audience : sur échange de courriels seulement